Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mortier )

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées perti-

nentes

mortier composite

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge

Nefenstrasse 30 CH-9435 Heerbrugg

Téléphone: +41 41 209 65 00

Fax: +41 41 209 65 65

Courriel: info@sfsunimarket.biz Internet: www.sfsunimarket.biz

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d'Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Nu-

méro national d'urgence 145

# SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Skin Irrit. 2; H

(CF) NO 1072 (2000

Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3;

(CE) N° 1272/2008 H335 Aquatic Chronic 2; H411

Classification conformément

à la Directive 67/548/CEE /

1999/45/CE)

R43 Xi; R37/38-41 N; R51/53

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'éti-

quette

produit de réaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxy-diques (poids moléculaire moyen <= 700), ciment Portland, produits chimiques, produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), triméthylolpropane

triglycidyl éther

Valeurs H H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Valeurs P P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le ré-

cipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enle-

vées. Continuer à rincer.

Informations complémentaires EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une ré-

action allergique.

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'envi-

ronnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
produit de réaction: bis-	No. CAS: 25068-38-6	Xi; R36/38 R43 N; R51-53	25.0 – 50.0 pds
phénol-A-epichlorhydrine	NoCE: 500-033-5 NoIndex: 603-074-00-8	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens.	%
résines époxydiques (poids	No. REACH:	1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
moléculaire moyen <= 700)	01-2119456619-26		
ciment Portland, produits		Xi; R37/38-41	25.0 - 50.0 pds
chimiques	NoCE: 266-043-4 No. REACH: Selon la di-	Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE	%
	rective (CE) N° 1907/2006	3;H335	
	[REACH], la substance ne		
	nécessite pas d'enregis-		
	trement.		

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
produit de réaction: bis-	No. CAS: 28064-14-4	R43 Xi; R36/38 N; R51/53	10.0 - 25.0 pds
phénol-F-épichlorhydrine:	No. REACH: 01-2119454392-40	-,,	%
resines epoxydiques (poids		1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
moléculaire moyen <= 700)			
triméthylolpropane triglyci-	No. CAS: 30499-70-8	R43 Xi; R36/38 R52/53	2.5 - 10.0 pds %
dyl éther	NoCE: 222-384-0 No. REACH: Selon la di-	Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, Skin	
	rective (CE) N° 1907/2006	Sens. 1; H317, Aquatic Chronic 3; H412	
	[REACH], la substance ne		
	nécessite pas d'enregis-		
	trement.		

#### **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau Ne pas mettre en contact avec la peau.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rin-

cer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les pau-

pières, pendant au moins 15 minutes.

Appeler un médecin.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui mon-

trer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Ne PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun à notre connaissance.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible Un traitement médical spécial Aucune donnée disponible

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Poudre sèche

Mousse

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Date d'impression: 15.04.2015 Version: 3.0/fr

Dioxyde de carbone (CO2)

Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas uti-

liser pour des raisons de sécuri-

té

Jet d'eau à grand débit

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la

substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz

déga

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Oxydes de soufre oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

# 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'in-

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire auto-

nome.

cendie

Autres indications sur la lutte

contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

de l'environnement le sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément

à la réglementation locale.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres para-

Voir chapitre: 8/13

graphes

# SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

Néant dans des conditions normales de traitement.

sans danger

**Précautions** Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Date d'impression: 15.04.2015 Version: 3.0/fr

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion inutile dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver le récipient bien fermé.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Indications concernant les sto-

Ne pas entreposer près des acides.

ckages en commun Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis,

ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Consignes d'entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**TRGS 510** 

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite

Indications détaillées: voir notice technique.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### ciment Portland, produits chimiques

Suisse

Valeur à long terme / mg/m3	Résorbtion de lZépiderme / sensilibisateur	Source
5e	S	100

Source: 100 - 100

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est norma-

lement nécessaire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement

de protection respiratoire.

Protection des mains

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: > 120 min

Remarque: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concer-

> nant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact). Gants de protection conformes à EN 374.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure.

Lunettes de sécurité Protection des yeux

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Protection de la peau et du

corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Mésures générales de protection

et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipu-

lation du produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le pro-

duit.

Information sur les dispositions

relatives à la protection de l'en-

vironnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme pâte

Couleur blanc

Odeur caractéristique pH non déterminé

Point de fusion [°C] / Point de

congélation [°C]

non déterminé

Point d'ébullition [°C] non déterminé

Point d'éclair [°C] > 100

Vitesse d'évaporation [kg/(s\*m²)] Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure: non déterminé
Valeur limite supérieure: non déterminé

Pression de vapeur [kPa] Aucune donnée disponible

Densité [g/cm $^3$ ] 1,5 - 1,6 Température: 20 °C

Hydrosolubilité [g/l] non déterminé

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)

non déterminé

Température d'auto-inflamma-

non déterminé

bilité [°C]

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Auto-inflammabilité n'est pas auto-inflammable

Température de décomposition

[°C]

non déterminé

Viscosité dynamique [kg/(m\*s)] 90 - 130

Température: 20 °C

Risque d'explosion. Non-explosif

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] non déterminé

Propriétés comburantes non

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilite chimiqué Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- Aucun raisonnablement prévisible.

gereux

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen .LE. 700)

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
30000	DL50	rat	100

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
[mg/l]		test		
0,000008	LC0	rat	5 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

## ciment Portland, produits chimiques

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Remarque	Source
kg]		test		
> 2000	DL50	lapin	Limit test 2000 mg/kg	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Notent	Source
[mg/l]		test		
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m³	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi-	Effets spécifiques	Source
tion unique) [mg/kg]		
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi-	Remarque	Source
tion répétée) [mg/kg]		
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

# Reaktionsprodukt: Bisphenol-F-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <=700

oxicité orale [mg/kg] Critère de test		Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Source: 100 - 100

oxicité dermale [mg/kg] Critère de test		Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Non applicable.	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi-	Remarque	Source
tion répétée) [mg/kg]		
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

## Trimethylolpropantriglycidether

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
tion unique, [mg/kg]	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Irritation primaire cutanée Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets cancérogènes Aucune donnée disponible

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Mutagénèse Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour la reproduction Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effet caustique Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

# Composants dangereux

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen .LE. 700)

Toxicité pour le pois- son [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
1,3	CL50	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
daphnies [mg/l]		test		
1,8	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
algues [mg/l]		test		
10	EC50	Chlorella pyrenoidosa	72 h	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/	Espèce utilisée pour le	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
[]	test			
0,3	daphnia magna (puce	OECD 211	21 d	100
	d'eau géante).			

Source: 100 - 100

## ciment Portland, produits chimiques

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

Source: 100 - 100

# Reaktionsprodukt: Bisphenol-F-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <=700

Toxicité pour le pois- son [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1	CL50	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposi- tion	Type de mesure	Source
> 1	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne direc- trice 202	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/	Critère de test	Durée d'exposition	Source
<b>I</b> ]			
> 1	EC50	72 h	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/	Espèce utilisée pour le	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
[]	test			
0,3	daphnia magna (puce	OECD 211	21 d	100
	d'eau géante).			

Source: 100 - 100

#### Trimethylolpropantriglycidether

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

répartition

Elimination dans les stations Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

d'épuration

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

11 / 14

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Date d'impression: 15.04.2015 Version: 3.0/fr

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

(BCF)

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environne-Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

ment

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Toxique, Bioaccumulable)

Information supplémentaire sur

Pas d'information écologique disponible.

l'écologie

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'éli-

mination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementa-

tions locales et nationales.

Code des déchets Produit

080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants orga-

niques ou dautres substances dangereuses

matériau durci

200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES AD-MINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉ-

MENT

Emballages vides contaminés Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/	Transport maritime	Transport aérien ICAO/
	RID	IMDG	IATA
14.1 No ONU	3077	3077	3077
14.2 Description des mar-	MATIÈRE DANGEREUSE DU	MATIÈRE DANGEREUSE	MATIÈRE DANGEREUSE
chandises	POINT DE VUE DE L'EN-	DU POINT DE VUE DE	DU POINT DE VUE DE
	VIRONNEMENT, SOLIDE,	L'ENVIRONNEMENT, SO-	L'ENVIRONNEMENT, SO-
	N.S.A.	LIDE, N.S.A. Bisphenol A/F	LIDE, N.S.A. Bisphenol A/F
		Epoxy resin	Epoxy resin

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.2 Nom d#expédition		ENVIRONMENTALLY HA-	Environmentally hazar-
des Nations unies		ZARDOUS SUBSTANCE,	dous substance, solid,
		SOLID, N.O.S. (Bisphenol	n.o.s. (Bisphenol A/F
		A/F Epoxy resin)	Epoxy resin)
14.3 Classe(s) de danger	9	9	9
pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'envi-	U - Dangereux pour l'en-	U – marine pollutant	U - Environmentally ha-
ronnement	vironnement		zardous
Remarque	Marchandise non dange-	Marchandise non dange-	Marchandise non dange-
	reuse dans son embal-	reuse dans son embal-	reuse dans son embal-
	lage d'origine (Prescription particulière 375)	lage d'origine (Prescription particulière 969)	lage d'origine (Prescription particulière A197)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable à l'annexe II de la convention
Marpol 73/78 et au recueil IBC

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour les eaux 2 (WGK) RFA

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation

de sécurité n'a été faite.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des

effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des ef-

fets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Teneur en taux de H H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composante A (Mor-



tier)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013

Version: 3.0/fr Date d'impression: 15.04.2015

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une ré-

action allergique.

Énoncé des classes de risque Skin Irrit.: Irritation cutanée

Eye Dam.: Lésions oculaires graves Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition

unique STOT un.

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Eye Irrit.: Irritation oculaire

Modification par rapport à la

dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées

d'un \*.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Dam. 1; H318	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 2; H411	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Durcisseur)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations dé-

conseillées

Utilisations identifiées perti-

nentes

matériel de fixage

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge

Nefenstrasse 30 CH-9435 Heerbrugg

Téléphone: +41 41 209 65 00

Fax: +41 41 209 65 65

Courriel: info@sfsunimarket.biz Internet: www.sfsunimarket.biz

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d'Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Nu-

méro national d'urgence 145

**SECTION 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Acute Tox.

(CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2;

H361f STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412

Classification conformément

à la Directive 67/548/CEE /

1999/45/CE)

Repr.Cat.3; R62 C; R34 Xn; R20/22 R43 Xi; R37 R52/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Remplace la version du: 13.06.2013

Version: 3.0/fr Date d'impression: 15.04.2015

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'éti-

quette

ciment Portland, produits chimiques, m-phénylenebis(methylamine),

F5 unimarket

4, 4'-isopropylidenediphénol

Valeurs H H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires. H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Valeurs P P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enle-

vées. Continuer à rincer. P405: Garder sous clef.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'envi-

ronnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
ciment Portland, produits	No. CAS: 65997-15-1	Xi; R37/38-41	25.0 - 50.0 pds
chimiques	NoCE: 266-043-4 No. REACH: Selon la di-	Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE	%
	rective (CE) N° 1907/2006	3;H335	
	[REACH], la substance ne		
	nécessite pas d'enregis-		
	trement.		
m-	No. CAS: 1477-55-0	Xn; R20/22 C; R34 R43 R52/53	25.0 – 50.0 pds
phénylenebis(methylamine)	NoCE: 216-032-5 No. REACH:	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin	%
	01-2119480150-50	Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic	
	01 2113 .00130 30	Chronic 3; H412	

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-



Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015



Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
2,4,6- tris(diméthylaminométhyl) phénol	No. CAS: 90-72-2 NoCE: 202-013-9 NoIndex: 603-069-00-0 No. REACH: 01-2119560597-27	Xn; R22 Xi; R36/38 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	2.5 – 10.0 pds %
alcool benzylique	No. CAS: 100-51-6 NoCE: 202-859-9 NoIndex: 603-057-00-5 No. REACH: 01-2119492630-38	Xn; R20/22 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302	2.5 – 10.0 pds %
4,4'-isopropylidenediphé- nol	No. CAS: 80-05-7 NoCE: 201-245-8 NoIndex: 604-030-00-0 No. REACH: 01-2119457856-23	Repr. Cat. 3; R62 Xi; R37-41 R43 R52 Repr. 2; H361f STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %

## **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau Ne pas mettre en contact avec la peau.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rin-

cer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les pau-

pières, pendant au moins 15 minutes.

Appeler un médecin.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui mon-

trer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Ne PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun à notre connaissance.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible Un traitement médical spécial Aucune donnée disponible

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Version: 3.0/fr

Date d'impression: 15.04.2015

F**5** unimarket

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Poudre sèche

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas uti-

liser pour des raisons de sécuri-

té

Jet d'eau à grand débit

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une

exposition, provoqués par la substance ou la préparation

elle-même, par leurs produits

de combustion ou par les gaz

déga

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Oxydes de soufre oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de carbone

## 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection par-

ticulier dans la lutte contre l'in-

cendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte

contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire auto-

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

nome.

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Méthodes de nettoyage

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément

à la réglementation locale.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres para-

Voir chapitre: 8/13

graphes

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Version: 3.0/fr

Date d'impression: 15.04.2015

F**5** unimarket

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

Néant dans des conditions normales de traitement.

sans danger

**Précautions** Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion inutile dans les conditions normales d'utilisation

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts

Conserver dans le conteneur original.

et conteneurs

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Indications concernant les sto-

ckages en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis,

ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Consignes d'entreposage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**TRGS 510** 8A

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite

Indications détaillées: voir notice technique.

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### ciment Portland, produits chimiques

Suisse

Valeur à long terme / mg/m3	Résorbtion de lŽépiderme / sensilibisateur	Source
5e	S	100

Source: 100 - 100

#### m-phénylenebis(methylamine)

Suisse

Valeur à long terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
0,1	H S	Yeux, Peau, TGI	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015



#### 4,4'-isopropylidenediphénol

#### Suisse

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Notations	Toxicité critique	Source
5e	5 e	*1)	S SSC	VRS{TC AN} &	26
				MCorp{TC AN}	

<sup>\*1):</sup> La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

## Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

#### Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Date d'émission	Source
10	inhalable dust	2009/161	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est norma-

lement nécessaire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement

de protection respiratoire.

Protection des mains

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: > 120 min

Remarque: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concer-

nant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact). Gants de protection conformes à EN 374.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure.

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Mésures générales de protection

et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipu-

lation du produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le pro-

duit.

Information sur les dispositions

relatives à la protection de l'en-

vironnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013

Version: 3.0/fr Date d'impression: 15.04.2015

**F5** unimarket

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme pâte

Couleur noir

Odeur caractéristique

pH non déterminé

Point de fusion [°C] / Point de

congélation [°C]

non déterminé

Point d'ébullition [°C] non déterminé

Point d'éclair [°C] > 100

Vitesse d'évaporation [kg/(s\*m²)] Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure: non déterminé

Valeur limite supérieure: non déterminé

Pression de vapeur [kPa] Aucune donnée disponible

Densité  $[g/cm^3]$  1,2 - 1,3

Température: 20 °C

Hydrosolubilité [g/l] non déterminé

Coefficient de distribution (n-

octanol/eau) (log P O/W)

non déterminé

Température d'auto-inflamma-

bilité [°C]

non déterminé

Température de décomposition

[°C]

non déterminé

Viscosité dynamique [kg/(m\*s)] 80 - 120

Température: 20 °C

Risque d'explosion. Non-explosif

#### 9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] non déterminé

Propriétés comburantes non

Mélange avec de l'eau partiellement miscible

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Version: 3.0/fr

Date d'impression: 15.04.2015

**F5** unimarket



10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilite chimiqué Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan-Aucun raisonnablement prévisible.

gereux

## SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

#### ciment Portland, produits chimiques

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [m	g/ Critère de test	Espèce utilisée	pour le Remarque	Source
kg]		test		
> 2000	DL50	lapin	Limit test 2000 mg/kg	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Notent	Source
[mg/l]		test		
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m³	100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi-	Effets spécifiques	Source
tion unique) [mg/kg]		
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-



Remplace la version du: 13.06.2013

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr Date d'impression: 15.04.2015

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

## m-phénylenebis(methylamine)

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
930	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
[mg/l]		test		
0,8	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 - 100

#### Irritation respiratoires

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi-	Remarque	Source
tion unique) [mg/kg]		
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

# 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2169	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 1242	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 1673	CL50	rat	100

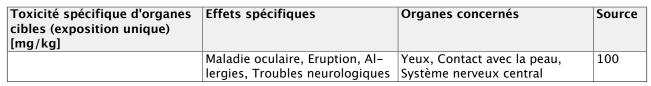
Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Version: 3.0/fr

Date d'impression: 15.04.2015

**5** unimarket



Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

#### alcool-benzylique

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1230	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par in- halation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposi- tion	Notent	Source
> 4,1	CL50	rat	4 h	OECD 403	100

Source: 100 - 100

3	Remarque	Source
tion unique) [mg/kg]		
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

## 4,4'-isopropylidenediphénol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
3250	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
6400	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
[mg/l]		test		
> 170	CL50	rat	6 h	100

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-



Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

**5** unimarket

Irritation primaire cutanée Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation II n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets cancérogènes Aucune donnée disponible

Mutagénèse Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour la reproduction Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effet caustique Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

#### 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

## ciment Portland, produits chimiques

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 - 100

> 100 FC50 100	Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
2 100	> 100	EC50	100

Source: 100 - 100

#### m-phénylenebis(methylamine)

Toxicité pour le pois-	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
son [mg/l]		test		
75	CL50	Leuciscus idus(Ide)	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
daphnies [mg/l]		test		
15,2	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
12	EC50	Scenedesmus subspica-	72 h	100
		tus		

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015 Remplace la version du: 13.06.2013 Version: 3.0/fr

Date d'impression: 15.04.2015

**5FS** unimarket

Source: 100 - 100

## 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol

Toxicité pour le pois- son [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
222	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	24 h	100
249	CL50	Cyprinus carpio (Carpe)	24 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
718	CL50	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
algues [mg/l]		test		
84	EC50	Scenedesmus subspica-	72 h	100
		tus		

Source: 100 - 100

## alcool-benzylique

Toxicité pour le pois-	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
son [mg/l]		test		
460	CL50	Pimephales promelas	96 h	100
		(Vairon à grosse tête)		

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
daphnies [mg/l]		test		
230	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
algues [mg/l]		test		
700	IC50:	Pseudokirchneriella	72 h	100
		subcapitata		

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/	Espèce utilisée pour le	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
I]	test			
	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 211	21 d	100

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

**SFS** unimarket

#### 4,4'-isopropylidenediphénol

Toxicité pour le pois- son [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 4	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96 h	100
9,9	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	96 h	100
4	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
daphnies [mg/l]		test		
3,9	EC50	Daphnia magna	48 h	100
10,2	EC50	Daphnia magna	48 h	100
> 9,2	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
algues [mg/l]		test		
2,5	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	96 h	100

Source: 100 - 100

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

répartition

Elimination dans les stations Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

d'épuration

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation II n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

(BCF)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environne- Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

ment

Mobilité II n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme des propriétés PBT (Persistante, persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

Toxique, Bioaccumulable)

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

**SFS** unimarket

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

Pas d'information écologique disponible.

l'écologie

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'éli-

mination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementa-

tions locales et nationales.

Code des déchets Produit

080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants orga-

niques ou dautres substances dangereuses

matériau durci

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉ-

**MENT** 

Emballages vides contaminés I

Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	3259	3259	3259
14.2 Description des mar-	AMINES, SOLID, CORRO-	AMINES, SOLID, CORRO-	Amines, solid, corrosive,
chandises	SIVE, N.O.S.	SIVE, N.O.S.	n.o.s.
14.2 Nom d#expédition		AMINES, SOLID, CORRO-	Amines, solid, corrosive,
des Nations unies		SIVE, N.O.S.	n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger	8	8	8
pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
Étiquettes	8	8	8 - Corrosive
No. de risque	80		
Catégorie	2		
Code de classement	C8		
Code de limitation du tun- nel	Е		
Sources de danger	m-	m-	m-
	phenylenebis(methylamine)	phenylenebis(methylamine)	phenylenebis(methylamine)
Désignation du produit en	m-		
anglais	phenylenebis(methylamine)		
14.5 Dangers pour l'envi-		0: Non-marine pollutant	
ronnement			
No EMS		F-A;S-B	
Catégorie d'encombre-		Α	
ment			

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-

cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015



## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable

à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour les eaux 2

(WGK) RFA

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation

de sécurité n'a été faite.

# **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

R22: Nocif en cas d'ingestion. R34: Provoque des brûlures.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R37: Irritant pour les voies respiratoires.

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52: Nocif pour les organismes aquatiques.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des ef-

fets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

Teneur en taux de H H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires. H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

Désignation commerciale: FIS EM 390/585/1100 S - Composant B (Dur-



cisseur)

Date de révision: 15.04.2015

Version: 3.0/fr

Remplace la version du: 13.06.2013

Date d'impression: 15.04.2015

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Énoncé des classes de risque Acute Tox.: Toxicité aiguë

Skin Corr.: Corrosion cutanée Skin Sens.: Sensibilisation cutanée Repr.: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition

unique STOT un.

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Skin Irrit.: Irritation cutanée

Eye Dam.: Lésions oculaires graves

Eye Irrit.: Irritation oculaire

Modification par rapport à la

dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées

d'un \*.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Corr. 1B; H314	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Repr. 2; H361f	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 3; H412	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.